



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 114/2023  
SÉANCE N° 6 DU 2 OCTOBRE 2023

### RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL – APPROBATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### Étaient présents

Christian Lefort (à partir de 18 h 23), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 27 et jusqu'à 19 h 56), Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 18 h 23), Christine Droguet, Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier (jusqu'à 20 h 15), Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière (jusqu'à 19 h 56), Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 15), Julien Brocaill (à partir de 18 h 16), Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 19 h 02), Éric Morand (jusqu'à 21 h 25), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 56), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard (à partir de 18 h 54).

#### Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Pierre Besançon.

#### Étaient représentés

Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Gwénaél Poisson, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à François Berrou, Patrice Morin a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 23), Kamel Ogbi a donné pouvoir à Catherine Roy, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 19 h 15), Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christian Lefort.

Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 4 octobre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL – APPROBATION

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L581-1 et suivants, L581-14-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-21 et suivants, R153-20 et suivants,

Vu le Règlement Local de Publicité intercommunal de Laval Agglomération,

Vu la conférence intercommunale qui s'est réunie le 17 septembre 2020 pour définir les modalités de collaboration entre Laval Agglomération et les communes membres,

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2020 prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Laval Agglomération, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes membres, ainsi que les modalités de concertation auprès du public,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, portant débat sur les orientations du RLPi,

Vu la délibération du 19 décembre 2022, arrêtant le bilan de concertation et le projet de RLPi,

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),

Vu les avis des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées,

Vu les avis des communes membres,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur remis le 6 juin 2023,

Vu l'explication et la synthèse du projet de RLPi et de son déroulé par le présent document,

Vu le dossier de RLPi de Laval Agglomération modifié pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que la compétence en matière de règlement local de publicité relève désormais de Laval Agglomération en lieu et place des communes, qu'en conséquence, il convient d'élaborer un document intercommunal qui vient remplacer et harmoniser le règlement existant,

Que les travaux de co-construction avec les communes et les différents partenaires, ainsi que la concertation avec le public, ont permis d'élaborer un RLPI conciliant cadre de vie et liberté d'expression,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er

Le Règlement Local de Publicité intercommunal est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

### Article 2

La présente délibération sera transmise à la Préfète et fera l'objet des modalités de publicité prévues par le code de l'urbanisme.

La présente délibération sera notamment affichée dans les mairies des 34 communes ainsi qu'au siège de Laval Agglomération.

### Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

### Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231002-S06-CC-114-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Mise en ligne : 09-10-23